Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213502891-20260908-202609002SMP-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de St Malo de Phily

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2026

Référence
2026-09-002

Objet de la délibération
BATIMENTS - RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2 - 4 RUE EMILE BERNARD ET 1 CHEMIN DE L'ECAUBERT - PARC LOCATIF SOCIAL CONVENTION ALEC

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation
03/09/2026

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de RENNES
Le : 15/09/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 8 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de BRAULT Marie-Claire, Maire.

Présents : Mme BRAULT Marie-Claire, Maire, Mmes : CHEVALIER Gwénaëlle, EKSI Selin, GOLIVET Lucile, LE BRET Alix, ROUXEL Isabelle, MM : ADRUBAL Valéry, BOUGET Didier, DROUILLER Mickaël, PABOEUF Patrick, PAVOINE Alain, PINON Nicolas.

Absents : GLET Aurore donne pouvoir à PAVOINE Alain.
SARRAZIN Jacques donne pouvoir à GOLIVET Lucile.
THIN Kavinn donne pouvoir à ROUXEL Isabelle.

A été nommée secrétaire : CHEVALIER Gwénaëlle.

Objet de la délibération :
BATIMENTS - RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX 2 - 4 RUE EMILE BERNARD ET 1 CHEMIN DE L'ECAUBERT - PARC LOCATIF SOCIAL CONVENTION ALEC

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'accompagnement proposé par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) des Vallons de Vilaine, dans le cadre du projet de rénovation des logements sociaux de la commune.

Cette convention a pour objet d'accompagner la commune, notamment dans les phases de recrutement de la maîtrise d'œuvre et de conception du projet de rénovation, sur les aspects liés à la performance énergétique, aux matériaux, au confort thermique et au confort estival.

L'accompagnement proposé est facturé selon l'avancement de la mission :
- **1 225 €** si l'accompagnement est réalisé jusqu'à la phase **APD** ;
- **1 575 €** si l'accompagnement est réalisé jusqu'à la phase **DCE**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
- **ACCEPTE** l'accompagnement de l'ALEC des Vallons de Vilaine dans le cadre du projet de rénovation des logements communaux ;
- **APPROUVE** les termes de la convention d'accompagnement ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2026
Mme Le Maire
Marie-Claire BRAULT